



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



## **LE SERVICE CIVIQUE DEBARQUE A LA DGFiP**

La DGFiP va expérimenter le dispositif du service civique créé par une loi du 10 mars 2010.

*L'engagement de Service Civique est un engagement volontaire, d'une durée de 6 à 12 mois, représentant au moins 24 heures hebdomadaires et destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, Son but est d'accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation.*

Il donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat, et d'un soutien complémentaire (106,31 euros), en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil, pour un total de 573 euros par mois. Il ouvre droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat ;

A la DGFiP ces volontaires pourraient apporter une contribution utile à travers différents types de tâches telles que :

- **confier aux volontaires des tâches en amont de l'accueil au guichet des particuliers voire des professionnels dans les services très chargés en accueil** (lors des campagnes déclaratives et dans le cadre du recouvrement [loyers HLM, créances hospitalières, amendes...]). Les volontaires auraient pour mission d'aller vers les usagers, notamment les plus fragiles. Par leur attitude, leur discours, leur disponibilité, ils contribueraient à rassurer, à orienter les moins avertis quant aux procédures administratives. Ils contribueraient à la qualité des conditions d'accueil : organisation des files d'attentes, prise en compte des personnes en situation de handicap ou fragiles, etc.
- **confier aux volontaires des tâches consistant à familiariser certains publics au maniement informatique et à l'utilisation de services en ligne (dont ceux de la DGFiP)**, soit à l'intérieur des centres des Finances publiques, soit à l'extérieur, dans le cadre de contacts réguliers ou à entreprendre avec des travailleurs sociaux, dans le cadre de maisons de retraite, dans le cadre d'universités du troisième âge, etc.
- **confier aux volontaires des tâches tendant à faire connaître les finances publiques et en particulier les impôts aux jeunes en milieux scolaires** ; dans cet ordre d'idée il s'agirait de voir avec les responsables des établissements scolaires la possibilité pour les volontaires d'intervenir lors de séances destinées à faire connaître les rudiments des finances publiques : à quoi servent les impôts, utilité des finances publiques, le fonctionnement du système fiscal, le consentement à l'impôt.....  
Les volontaires feraient un travail de pédagogie et de familiarisation de notions parfois mal connues.

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**WWW.cftc-dgfi.fr**

**cftcdgfi@gmail.com**



## **Donnez-vous les moyens d'agir**



Un groupe de travail avec les organisations syndicales sera organisé à la rentrée afin de concerter la mise en œuvre de l'expérimentation.

**Pour la CFTC FINANCES PUBLIQUES, si les objectifs initiaux sont louables, il y a tout de même un risque que ce dispositif serve de réservoir d'emplois peu rémunérateurs pour des courtes durées pour des personnes en situation précaire.**

**Le service civique doit être considéré comme un travail et doit ouvrir de nouveaux droits pour ceux qui sont sans emploi.**

**Au-delà, le service civique devrait être obligatoire pour s'assurer que tous les jeunes accèdent à ce type de missions et qu'elles ne ghettoïsent pas les jeunes moins favorisés.**

**Pour la CFTC FINANCES PUBLIQUES, les missions exercées dans le cadre du service civique doivent être prises en compte dans le cadre d'une VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience).**

**La qualité des parcours de service civique, la qualité de la formation doivent être intégrés dans les fondamentaux de ce dispositif.**

**Un accompagnement spécifique devra être effectué dans les services d'accueil afin d'expliquer le sens et le contenu des missions qu'exerceraient les jeunes volontaires.**

**Une attention particulière devra être portée sur les agents qui seront tuteurs. Ils devront bénéficier de garanties réelles (décharges, reconnaissance dans le cadre de l'évaluation professionnel, accompagnement et suivi par les services RH des directions ainsi que la hiérarchie directe).**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**[WWW.cftc-dgfip.fr](http://WWW.cftc-dgfip.fr)**

**[cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)**